



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO

حساب تحدي الألفية المغربي

## Agence MCA–Morocco

### Procès-verbal de la réunion de pré-soumission

DATE ET HEURE	02 Mai 2019 à 15h00min
PASSATION DE MARCHÉ N°	DAO/ICB/MCA-M/ES-27-A/Compact
LIEU	Agence MCA-Morocco. Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFAN II, Hay Riad, Rabat. Salle de réunion – 4ème étage
ENTITE	Agence MCA-Morocco
INTITULE DU PROJET	<b>Travaux de Réhabilitation de 18 établissements Scolaires dans la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima divisés en 4 lots :</b>  Lot 1 : 6 établissements dans la Délégation Provinciale (DP) de Larache Lot 2 : 4 établissements dans la Délégation Provinciale de Tanger Lot 3 : 4 établissements dans la Délégation Provinciale de Tétouan Lot 4 : 4 établissements dans les Délégation Provinciale de Chefchaouen et Ouezzane

**PARTICIPANTS :** Voir les fiches de présence en annexe I de ce procès-verbal.

#### 1<sup>ère</sup> partie - Présentation de la demande de propositions

L'Agence MCA-Morocco a organisé le 02 Mai 2019 à 15h 00 min, une réunion d'informations afin de présenter le contenu de la demande de propositions n° **DAO/ICB/MCA-M/ES-27-A/Compact** et de donner des clarifications sur les aspects techniques, de passation des marchés et fiscaux, aux soumissionnaires potentiellement intéressés par cette demande de propositions.

Monsieur Youssef Medouar, Directeur de « Passation des marchés » au sein de l'Agence MCA-Morocco, a ouvert la séance avec une brève présentation d'usage des objectifs de la réunion avant de passer la parole à Monsieur Mohamed Miftah, Directeur « Infrastructure » de l'Agence MCA-Morocco.



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO

حساب تحدي الألفية المغربي

## Agence MCA–Morocco

Ce dernier a présenté brièvement les grands axes du Compact II, avant de passer en revue le contexte de la sous-activité « **Travaux de Réhabilitation de 18 établissements scolaires dans la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima divisés en 4 lots** » ainsi que les Prescriptions techniques relatives au dossier d'appel d'offre.

En l'absence du Procurement Agent Manager, Monsieur Amadou Doudou Seck, Consultant de CARDNO, a présenté le processus de passation des marchés selon les procédures de MCC, et aussi :

- Le rôle des différents acteurs dans le processus de passation des marchés (MCC, MCA-Morocco/DPM et le Procurement Agent)
- Le processus d'élaboration des offres.
- La composition du DAO
- Le processus d'évaluation des offres et les critères d'évaluation et de qualification.

Ainsi, il a précisé que le délai d'exécution des travaux est de **sept (07) mois** à compter de la date de démarrage des travaux pour chaque lot. Il a confirmé que la date limite pour les demandes de clarifications est le **06 Mai 2019** et que la date limite de dépôt des offres est le **16 Mai 2019 à 16 heures**, (heure de Rabat). Le représentant du PA a rappelé les dispositions du système de recours établi par MCA-Morocco.

Pour les dispositions fiscales Monsieur ESSAID a présenté les démarches nécessaires suivantes :

- Le don MCC attribué au Maroc est exonéré de toute taxe ou impôt dont la TVA et les droits de douane. L'Agence MCA-Morocco se chargera de déposer les demandes d'exonération auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI) ou de l'Administration des Douanes en vue de l'obtention du certificat d'exonération de la TVA ou de la franchise douanière. Tous les coûts existants doivent être inclus dans la proposition financière des soumissionnaires, excepté les montants de la TVA et des droits de douane.
- **Dès réception du contrat signé**, si l'attributaire du contrat est non résident au Maroc et s'il ne dispose pas d'identifiant fiscal à la signature du contrat, il doit contacter un agent fiduciaire pour obtenir un identifiant fiscal au Maroc.
- Un Consultant non résident sera soumis à la retenue à la source de 10% (IS) pour chaque paiement.
- Pour permettre à un Contractant de facturer en Hors-Taxe, il doit disposer d'un certificat d'exonération de la TVA sur la totalité du montant de son contrat. La demande d'exonération de la TVA qui sera déposée à la DGI se fait sur la base des factures pro forma fournies par le Consultant à l'Agence MCA-Morocco, après la signature du contrat.
- Les factures pro forma originales doivent inclure le N° d'Identifiant Fiscal (IF). L'ICE n'est pas requis pour les Non- résidents.



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO

حساب تحدي الألفية المغرب

## Agence MCA–Morocco

- Pour obtenir l'IF, le Fournisseur doit être identifié fiscalement par le biais d'un fiduciaire, de préférence sur Rabat.
- Si le Fournisseur est un groupement, il doit disposer d'une convention de groupement qui doit mentionner clairement le mandataire, les quotes-parts de chaque membre du groupement et les comptes bancaires de chaque membre du groupement ou le compte bancaire du mandataire au cas où le groupement décide de faire le paiement en intégralité au profit du mandataire. L'identifiant fiscal sera au nom du groupement.

Le mandataire sera l'interlocuteur de l'Agence MCA-Morocco.

- Si le Fournisseur principal a recours à des sous-traitants, les sous-traitants ne bénéficient pas d'exonération de TVA mais facturent le montant TTC au Fournisseur. Ce dernier pourra soumettre une demande de remboursement de la TVA pour les factures réglées en TTC à la DGI selon les dispositions de l'article 103-5 du Code Général des Impôts.

Les présentations par PowerPoint faisant l'objet de la réunion et détaillant chaque partie (technique, passation des marchés et les dispositions fiscales) est jointe à ce procès-verbal (Annexe II).

Les questions posées et les réponses seront présentées au niveau de la 2<sup>ème</sup> partie de ce rapport.

### 2<sup>ème</sup> partie – Questions/Réponses

A la fin de chaque présentation, les soumissionnaires potentiels présents ont été invités à poser leurs questions dont toutes les réponses ont été données séance tenante.

Une liste des questions/réponses est dressée ci-après :

**Q01 :** Est-ce qu'il serait possible de nous expliquer le rabais la majoration prix unitaire et sa faisabilité ?

**R01 :** Les soumissionnaires proposeront des Rabais ou Majorations, en pourcentage, qui s'appliqueront au devis global des programmes d'activités et constitueront la base de l'évaluation. Le contrat reste un marché à prix unitaire.

**Q02 :** Est-ce qu'il serait possible d'avoir plus d'explication sur la méthode de sélection « mieux disant, parmi les moins disants » ?

**R02 :** L'examen de l'Offre par le Maître d'ouvrage sera basé sur le seul contenu de l'Offre, Cet examen est effectué pour déterminer le Prix de chaque Offre évaluée. Seuls le prix et les critères relatifs au prix seront à la base de l'attribution du Contrat. Le critère d'évaluation pour déterminer l'Offre retenue



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO

حساب تحدي الألفية المغرب

## Agence MCA-Morocco

sera le Prix de l'Offre évaluée la moins disante soumise par des Soumissionnaires qui possèdent les qualifications requises.

L'offre mieux disant est l'offre le moins élevé parmi les offres qui satisfont aux dispositions du DAO (exigences administratives, conformité de l'offre technique, raisonnable du prix, satisfaction de MCA-Morocco sur les références et les performances passées, qualification du soumissionnaire)

**Q03 :** Si une société ayant un chiffre d'affaire supérieur à celui de la classe S et ne figure pas dans la liste, est ce que son offre sera pris en compte ?

**R03 :** En attendant un avenant du bailleur de fonds MCC clarifiant en détails la notion de classification des entreprises et précisant de plus les entreprises ayant droit à soumissionner à cette offre.

**Q04 :** Etant donné que notre firme pourrait faire appel à des fournisseurs étrangers, est ce qu'on peut avoir l'exonération de la TVA sur les produits importés ?

**R04 :** Tel que prévu en vertu du Compact, la plupart des activités et des services exécutés au titre du Contrat, y compris en rapport avec l'exécution des Travaux, sont exonérés de tous impôts, taxes, cotisations ou autres droits applicables, y compris :

-Les droits de douane, frais de dédouanement, taxes d'importation et d'exportation.

-La taxe sur la valeur ajoutée, les droits d'accise, et autres charges portant sur des biens, des travaux ou des services.

**Q05 :** Les délais des travaux d'exécution sont-ils établis sur une base simultanée ?

**R05 :** Les 4 lots seront exécutés simultanément pour un délai maximal de 7 mois par lot.

**Q06 :** Est-ce qu'il serait possible d'avoir plus de clarifications sur le point de la traite des humains ?

**R06 :** L'entrepreneur soumettra en même temps que son PAQ, son organisation en matière de respect de l'environnement, de genre et inclusion sociale et des mesures de prévention vis-à-vis de la sécurité et de la santé, et des mesures de mitigation de risques de traite de personnes. L'agrément du PAQ est un préalable absolu au démarrage effectif des travaux.

**Q07 :** Est-il nécessaire de joindre les attestations, les références et les CVs des experts de l'équipe ?



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO

حساب تحدي الألفية المغربي

## Agence MCA-Morocco

**R07** : Oui, il est nécessaire de joindre les attestations, les références et les CVs des experts, car ils seront pris en compte pour l'évaluation de l'offre technique de l'entreprise.

**Q08** : On parle dans la lettre d'invitation d'un numéro d'enregistrement, comment peut-on l'avoir ?

**R08** : Tous les soumissionnaires qui souhaitent soumettre une proposition doivent exprimer leur intérêt par courriel, en indiquant leurs coordonnées complètes, à : [procurement@mcamorocco.ma](mailto:procurement@mcamorocco.ma) pour que le dossier de Demande de Propositions "DP" et tous les autres documents complémentaires (réponses aux demandes de clarifications, amendement à la DP, PV de la réunion d'information...) leur soient transmis. Le numéro d'enregistrement leur sera communiqué en retour.